



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIFFUSION RESTREINTE

PROCOLE APPROVISIONNEMENT VÉHICULES PRIORITAIRES

A compter de ce jour, et jusqu'à amélioration de la situation d'approvisionnement en carburant, la station suivante réserve le créneau de 16h00 à 19h00 aux usagers prioritaires, cf. liste annexée au présent protocole

Précisions :

- les chauffeurs des véhicules sérigraphiés identifiés dans la liste n'ont pas besoin de présenter de justificatifs,
- les chauffeurs des véhicules non sérigraphiés devront présenter une carte professionnelle,
- les véhicules non sérigraphiés sont uniquement des véhicules de fonctions et non les véhicules personnels des agents,
- il convient de privilégier des remplissages complets, d'éviter les compléments afin de ne pas encombrer les stations,
- l'activité commerciale de ces stations se déroule normalement en dehors de ces créneaux.

stations-service :

CORA	Avenue de Metz 55100 VERDUN
INTERMARCHÉ	1 rue Jean Moulin 55200 COMMERCY
LECLERC	Avenue de la Grande Terre 55000 BAR LE DUC
LECLERC	Place Maurice Genevoix 55100 VERDUN
CARREFOUR MARKET	Rue Docteur Thiery 55300 SAINT-MIHIEL

La Préfète

Pascale TRIMBACH

Annexe unique au 12/10/2022

*** Les personnels des services identifiés dans les rubriques 1 à 7 peuvent accéder aux stations-services pour ravitailler leur véhicule personnel en présentant une attestation de l'employeur justifiant de la mission de continuité de service minimum, accompagnée de la carte grise du véhicule (même nom).**

La numérotation n'indique aucune hiérarchie entre ces priorités. Elle permet simplement de quantifier le nombre de secteurs prioritaires.

N°	Désignation	Moyens de contrôle
1*	SIS	Véhicules
2*	Gendarmerie	Véhicules
3*	Police / déminage	Véhicules
4*	SAMU /SMUR	Uniformes et véhicules de service sérigraphiés
5*	Administration pénitentiaire	Uniformes et véhicules de service sérigraphiés
6*	Préfecture et sous-préfectures	Véhicules de service avec cartes grises Préfecture et carte agent
7*	Etablissement français du sang (EFS)	Carte grise
8	Laboratoire d'analyse, de biologie médicale, de contrôle sanitaires et environnementaux	Carte grise
9	Transport d'organes et de produits de santé	Véhicules sérigraphiés
10	Transports de fonds	Uniformes et véhicules sérigraphiés
11	Transports en commun	Véhicules
12	Services d'aide et de soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées	Véhicules sérigraphiés et/ou cartes professionnelles et/ou justificatifs
13	Centres hospitaliers, cliniques, établissements médico-sociaux	Attestations de l'employeur justifiant de la nécessité de service
14	Hospitalisation à domicile (HAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Véhicules sérigraphiés
15	Grossistes répartiteurs de médicaments	Véhicules sérigraphiés
16	Transports sanitaires (ambulances et VSL)	Véhicules sérigraphiés ou disposant du macaron
17	Transports de produits pharmaceutiques	Véhicules sérigraphiés et/ou cartes professionnelles et/ou justificatifs
18	Air liquide (oxygène) et les dispensateurs d'oxygène à domicile	Véhicules spécialisés
19	Les maires	Véhicules avec macarons
20	Services des routes (DIR Est, Conseil départemental, SANEF, APRR, CEA, EMS)	Véhicules de service sérigraphiés

N°	Désignation	Moyens de contrôle
21	Véhicules de service de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	Véhicules de service avec cartes grises et carte agents
22	Véhicules de l'aviation civile, du contrôle aérien et de sécurité des aéroports	Véhicules de service avec cartes grises et cartes agents
23	Véhicules de service des établissements de soins et médicaux-sociaux	Véhicules sérigraphiés
24	Professionnels de santé libéraux : médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens et chirurgiens-dentistes	Sur présentation de leur carte professionnelle
25	Services de dialyse	Véhicules sérigraphiés
26	Associations agréées de sécurité civile	Véhicules sérigraphiés
27	Taxis conventionnés CPAM	Macaron CPAM
28	Taxis effectuant un transport médico-social	Attestation de l'établissement sanitaire et médico-social
29	Véhicules de transports de gaz de pétroles liquéfiés en vrac et en bouteilles	Véhicules spécialisés
30	Véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et d'équarrissage	Véhicules spécialisés
31	Véhicules des équipes d'intervention des sociétés RTE, ENEDIS, GRDF, opérateurs de téléphonie, TDF, La Poste et messageries express	Véhicules sérigraphiés
32	Véhicules des services de distribution d'eau de consommation humaine (AEP) et d'assainissement	Véhicules sérigraphiés
33	Journalistes, agents de presse et distributeurs	Carte de presse ou véhicule sérigraphié d'entreprises de presse
34	Pompes funèbres	Véhicules spécialisés
35	Services de fourrières automobile et services de dépannages	Véhicules spécialisés
36	Véhicules des cuisines centrales, de transports de denrées périssables et portage d'alimentation	Véhicules spécialisés